

# PANDÉMIE DE CORONAVIRUS : MESURES PRISES PAR LA DIRECTION DE L'UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE

Suite à la déclaration du Président de la République mercredi 28 octobre et la publication du décret n°2020-1310 le 29 octobre 2020, l'université de Rouen Normandie met en œuvre les mesures suivantes, qui sont effectives à compter du 30 octobre 2020.

Tous les services de l'Université sont pleinement mobilisés pour accompagner le mieux possible les étudiants dans leurs activités et leurs travaux. Les équipes de l'université de Rouen Normandie poursuivent leur travail avec les directeurs et directrices de composante et les enseignants afin d'assurer la poursuite de l'année universitaire dans les meilleures conditions.

Nous vous invitons à consulter régulièrement votre **boîte mail universitaire** et à suivre tous les **canaux de diffusion de l'établissement** afin d'être informés de l'évolution de la situation :

- Le site web ;
- Les pages de l'université de Rouen Normandie sur les réseaux sociaux ( [Facebook](#), [Twitter](#), [Instagram](#), [Linkedin](#) ) ;
- Le [service SMSU](#) en situation d'urgence.

Nous vous rappelons enfin la nécessité de respecter en toute circonstance les consignes relatives aux gestes barrière.

**Retrouvez les réponses aux questions les plus fréquemment posées :**

-

## [Pour les étudiants](#)

•

## [Pour les personnels](#)

# Ouverture de l'Université

À la différence du confinement qui a eu lieu au printemps dernier, **l'Université n'est pas fermée.**

## Formation et examens

- Les enseignements en **CM et TD** basculent **intégralement à distance.**
- Les **TP et enseignements professionnels** se tiennent **en présentiel, lorsque l'enseignement ne peut être effectué à distance** compte tenu de son caractère pratique, dans le respect des gestes barrière et en respectant la **jauge d'accueil maximal de 50%.**
- Les **activités sportives** participant à la formation universitaire peuvent se dérouler **en présentiel.**
- Les **stages** sont **maintenus.**
- Les **examens**, le **contrôle continu** et les **concours** se tiennent **en présentiel avec un protocole renforcé ou à distance.** Une **convocation par mail** vous sera adressée valant justificatif de déplacement.
- S'agissant des **doctorants**, l'**accès aux laboratoires** et unités de recherche reste possible **uniquement pour les missions qui ne peuvent pas être réalisées en télétravail.**

[Retrouvez ici les informations détaillées sur la formation et les examens](#)

## Vie de campus et d'établissement

Durant cette période, les **locaux et services dédiés aux étudiants ne sont plus accessibles librement**, la **prise de rendez-vous** est indispensable pour être reçu dans les lieux suivants :

- Les **bibliothèques universitaires**, centres de documentation et salles de lecture ;
- Les **services administratifs** ;
- Les **locaux donnant accès à des équipements informatiques**.

Une **confirmation de rendez-vous** vous sera envoyée par mail. Celle-ci vaut pour **justificatif de déplacement** que vous devrez fournir en cas de contrôle en plus de l'attestation de déplacement du gouvernement.

## **Privilégier le recours au télétravail pour les personnels**

Pour limiter la propagation du virus, les agents de l'Université sont invités à exercer les missions qui peuvent l'être en **télétravail** afin d'**assurer la continuité de service public**.

Les personnels considérés comme fragiles, au sens du décret 2020-521 du 5 mai 2020, ont été automatiquement placés en position de télétravail, et ce jusqu'au 1er décembre au minimum.

Pour les personnels présents dans les locaux, l'université de Rouen Normandie poursuit son action pour protéger leur santé.

<https://teletravail.univ-rouen.fr/>

## **Mobilisation pour la continuité pédagogique**

Après la mise en place de l'hybridation des formations, ce sont désormais **l'ensemble des enseignements qui bascule en 100% distanciel, en dehors des travaux pratiques** qui sont autorisés sous certaines conditions.

Pour permettre la **continuité pédagogique**, les services de l'Université poursuivent

leur travail avec les directeurs et directrices de composante et les enseignants. Afin d'assurer la poursuite de l'année universitaire dans les meilleures conditions.

## Médecine de prévention

- Le **service de Médecine préventive et de promotion de la santé** est à votre disposition **sur rendez-vous**. Pour bénéficier d'une consultation, vous pouvez vous rendre dans l'un des **quatre centres répartis sur trois campus** de l'Université (Mont-Saint-Aignan, Évreux, Madrillet). Les équipes de la médecine préventive sont notamment là pour une **écoute** et un **soutien psychologique**, pour les étudiants qui en éprouveraient le besoin, **sur rendez-vous, par mail ou téléphone**.
- Les **services sociaux** et activités sociales **organisées par les associations étudiantes** restent également disponibles.

Le gouvernement a lancé l'application TousAntiCovid pour faciliter l'information des personnes ayant été en contact avec une personne testée positive à la Covid-19 et accélérer leur prise en charge. [Retrouvez les informations et les liens pour télécharger l'application ici.](#)

Publié le : 2020-10-29 17:37:29